

AVAP COUTANCES

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

MER ET BOCAGE



**Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
LES POINTS CLES DE L'ELABORATION DU DIAGNOSTIC**



Sommaire

- Démarche d'élaboration de l'AVAP
- L'essentiel du diagnostic
- Quels enjeux pour le patrimoine urbain, architectural et paysager ?

AVAP COUTANCES

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

MER ET BOCAGE



Démarche d'élaboration de l'AVAP



Qu'est-ce que l'AVAP du coutançais ?

➤ AVAP : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine

- Elle est créée par la loi du 12 juillet 2010 en remplacement des ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager)
- C'est un plan de gestion avec un règlement
- Elle constitue une servitude d'utilité publique qui sera annexée au PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

➤ L'AVAP du coutançais

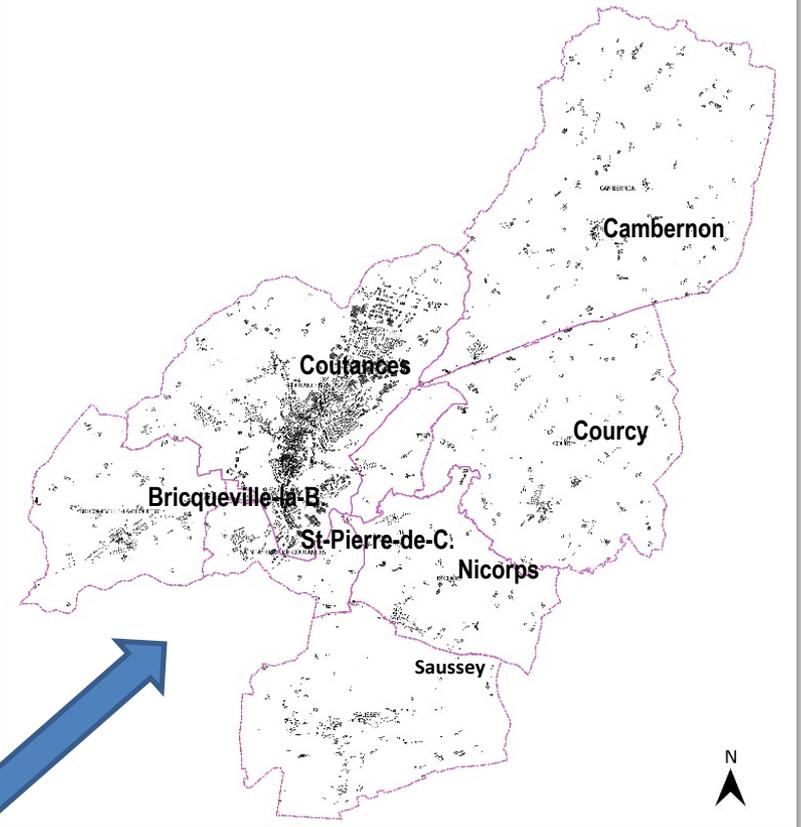
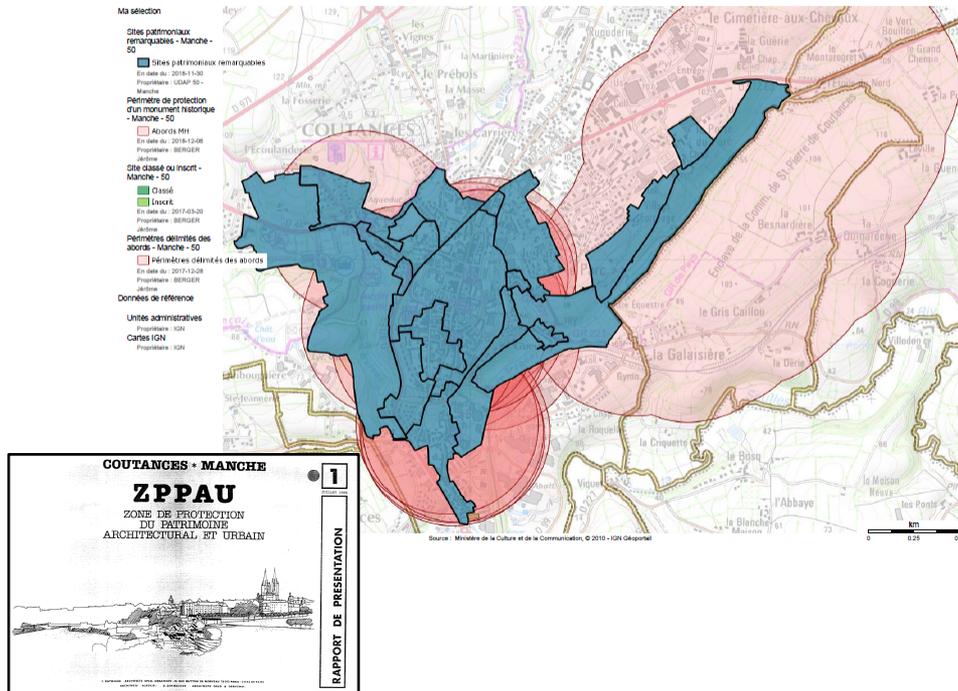
- Elle concerne les 7 communes de : Coutances, Bricqueville-la-Blouette, Saint-Pierre-de-Coutances, Saussey, Nicorps, Courcy et Cambernon
- Elle est lancée par délibération de prescription en novembre 2011
- Le diagnostic est élaboré entre 2012 et 2017
- La démarche est poursuivie à partir de 2018 dans le cadre du lancement de l'élaboration conjointe avec le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) et le RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunal)

➤ Après son approbation L'AVAP deviendra un SPR : Site Patrimonial Remarquable

- Créé par la loi du 7 juillet 2016 LCAP
- Délimitation d'un espace protégé

De la ZPPAU à l'AVAP

- Depuis 1988, le centre de la commune de Coutances est couvert par une ZPPAU (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain)



- 2012 : décision de réviser la ZPPAU en AVAP
- volonté d'élargir la réflexion sur le territoire rural autour de Coutances

2019, reprise d'une démarche concertée

2

Comités techniques
(1 comité, 1 réunion secrétaires de mairies Référents PLUi/RLPi/AVAP)

2

Ateliers de travail avec les communes

7

Journées de rencontres communales
1 session mutualisée (PLUi – RLPi – AVAP)

Qui ont sollicité un engagement important des services (de Coutances mer et bocage et des communes), des élus, des Personnes Publiques Associées et des partenaires (CAUE, ABF...)

L'AVAP participe à relever les défis du développement durable

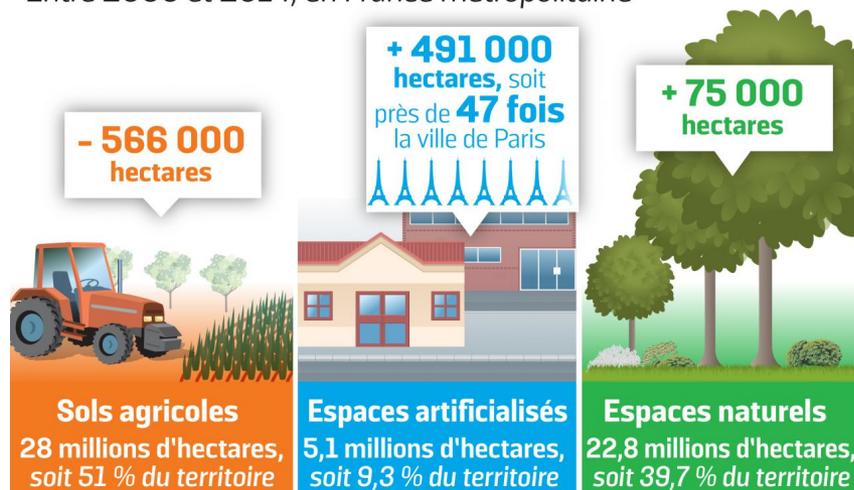
- Limitation de l'**imperméabilisation** et de l'**érosion** des sols
- Prise en compte de l'évolution des **risques naturels et du réchauffement climatique**
- Réduction de la **consommation d'espaces** naturels et agricoles
- Prise en compte de l'évolution du **trait de côte**, du littoral sensible soumis au changement climatique
- Anticipation des coûts élevés pour les collectivités en aménagement de **réseaux et d'infrastructures** (voies, canalisations, électricité, gestion des déchets, ...)
- Réduction de la dépendance aux **énergies fossiles** et des **besoins de déplacement**
- Réduction de la **pollution** et la dégradation des ressources
- Développement des énergies renouvelables (≥ 32% en 2030)

Perte de biodiversité terrestre et marine



Evolution du territoire

Entre 2006 et 2014, en France métropolitaine



SOURCES : AGRESTE, ENQUÊTE TERITU-LUCAS.

LP/INFOGRAPHIE.

Les documents qui composent l'AVAP



LE RAPPORT DE PRÉSENTATION

Un diagnostic et des enjeux (analyse à différentes échelles patrimoniale, architecturale, paysagère et environnementale)



Des orientations et des objectifs pour la mise en valeur du patrimoine et de l'architecture



LE REGLEMENT ET LE ZONAGE

Un règlement comprenant des prescriptions relatives à l'insertion des projets et à la mise en valeur des patrimoines

En cohérence avec le
PADD du PLUi

Objectifs calendaires de l'AVAP



Les démarches conjointes en cours RLPi (publicité) – PLUi (aménagement)



Nous sommes ici !

1

DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Etat des lieux du territoire et identification des enjeux à prendre en compte

2

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Définition des objectifs pour le RLPi répondant aux enjeux

3

REGLEMENT ET ZONAGE

Définir les nouvelles règles applicables aux publicités, pré-enseignes et enseignes

4

CONSULTATIONS ET VALIDATION

Consultations des partenaires associés à la démarche
- Enquête Publique -
Entrée en vigueur du RLPi

Nous sommes ici !

Règlement Local de publicité intercommunal (qui sera annexé au PLUi)



1

LE DIAGNOSTIC

Quelle est la situation actuelle ?

Un état des lieux du territoire pour mieux cerner les enjeux à prendre en compte.

2

LE PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Quel territoire voulons-nous ?

Une stratégie et des objectifs de développement pour le territoire à l'horizon 2030

3

LE RÈGLEMENT ET LE ZONAGE

Comment atteindre notre but ?

Définir de nouvelles règles applicables aux autorisations de construire par type de zones (urbaines, à urbaniser, naturelles, agricoles).

4

LA VALIDATION

Qu'en pensent les partenaires et la population ?

Consultation des partenaires
- Enquête Publique -
Entrée en vigueur du PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (en cohérence avec l'AVAP)



AVAP COUTANCES

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

MER ET BOCAGE



L'essentiel du diagnostic



Les thèmes abordés par le diagnostic

- Géographie du territoire
- Utilisations du sol
- Voies de communication
- Formation et évolution des paysages et des agglomérations
- Histoire du patrimoine
- Points de vue paysager
- Composantes du bâti : matériaux, formes, murs, jardins...
- Détails du bâti : toitures, baies, balcons, escaliers, clôtures, portails, devantures...
- Éléments de décor architectural
- Identification cartographique des constructions patrimoniales remarquables

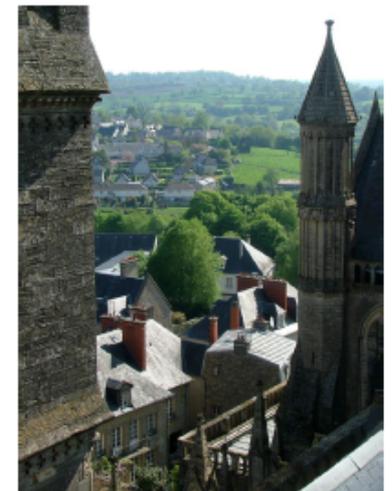


BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE
CAMBERNON
COURCY
COUTANCES
NICORPS
SAINT-PIERRE-DE-COUTANCES
SAUSSEY

AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Diagnostic Architecture – Patrimoine – Paysages

2012-2013-2014

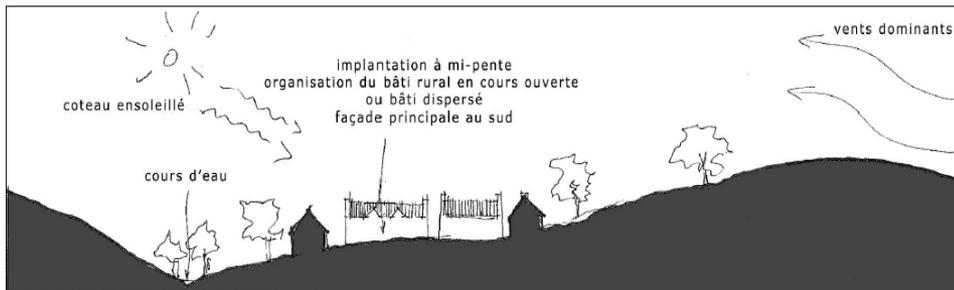


Version 1 – 10 mai 2015

Françoise LATY
Service patrimoine CBC / Pays d'art et d'histoire du Coutançais

Le volet énergétique et environnemental du diagnostic

- Explication des différences de comportement hydro-thermique entre bâti ancien, la reconstruction et le bâti récent
- Prise en compte de l'implantation du bâti dans son environnement rural ou urbain
- Pertinence et Intégration des dispositifs de production d'énergie renouvelable sur le bâti ancien



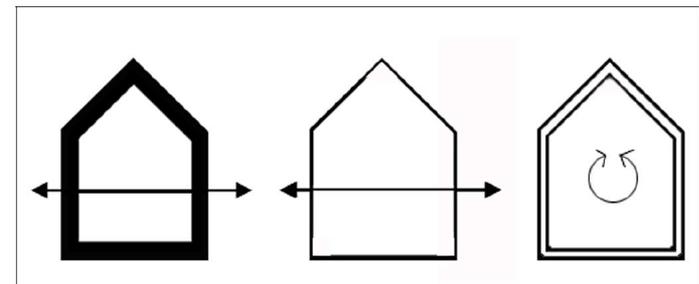
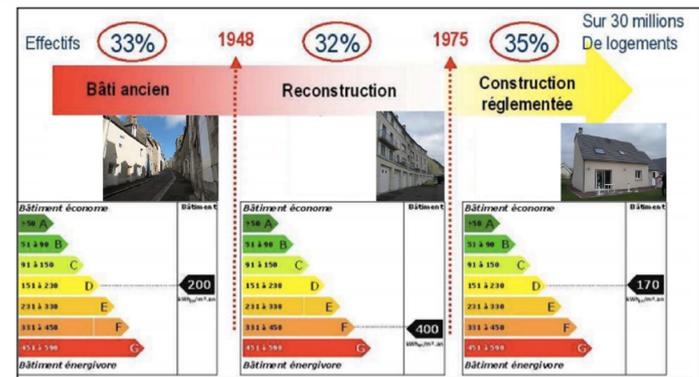
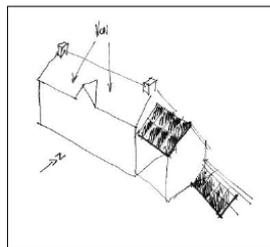
Logique d'insertion rurale du bâti Coutançais



Plusieurs panneaux sur une même toiture



Un seul grand panneau sur annexe accolée, bonne intégration



Cheminées traditionnelle, de la Reconstruction et tube inox pour poêle ou insert actuel



Les trois grands types d'éolennes urbaines - Darnéus, Ventun et Savinius

AVAP COUTANCES

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

MER ET BOCAGE



Quels enjeux pour le patrimoine urbain, architectural et paysager ?



Préservation et mise en valeur d'ensembles urbains et du cadre bâti

- Mise en valeur des entrées de ville
- Préservation des différents tissus bâtis, quartiers et ambiances urbaines
- Préservation et mise en valeur des centres villageois, écarts et hameaux
- Prise en compte des linéaires de façades
- Mise en valeur et qualification des places
- Mise en valeur des perspectives et belvédères urbains
- Préservation des sentes, cours, jardins et cœurs d'îlot



Entrée de Courcy : traitement paysager



Entrée de St-Pierre : sensibilité des entrées de ville en lien avec la cathédrale



Centre de Coutances et centres-bourgs



Entrée nord de Coutances



Quartier de faubourg et hameau

Préservation et mise en valeur de la qualité des constructions anciennes et des espaces patrimoniaux

- Préservation des constructions les plus remarquables
- Maintien et restauration des caractéristiques architecturales du bâti ancien en général
- Organisation du bâti et des façades en fonction des typologies architecturales
- Traitement qualitatif des couleurs des menuiseries
- Traitement qualitatif des couleurs des enduits de façade
- Traitement qualitatif des murs, clôtures, porches, portails, portillons
- Intégration des boîtiers et éléments techniques



Exemples de constructions remarquables : ferme, manoir



Typologies urbaines : maisons de bourg, et rurale : maison rurale

Modification des constructions anciennes et intégration des constructions nouvelles

- Traitement qualitatif des rez-de-chaussée
- Traitement qualitatif des modifications d'ouvertures existantes et création de nouveaux percements
- Traitement qualitatif des garages
- Traitement des modifications de toitures : création de nouvelles ouvertures en toiture, verrières, puits de lumière et surélévation
- Intégration qualitative des extensions et des constructions neuves
- Intégration des dispositifs liés aux objectifs environnementaux d'économie et de production d'énergie



Couleur, dessin des menuiseries, véranda, clôture, portail, intégration de la boîte à lettres... comment harmoniser ?



Construction terre traditionnelle à valoriser

Préservation, valorisation et gestion du patrimoine paysager

- Prise en compte des paysages ruraux : vallées, bocage
- Traitement des abords paysagers et des écarts ruraux (fermes, manoirs, hameaux)
- Prise en compte du patrimoine paysager urbain



Les ensembles bâtis anciens implantés dans un environnement paysager

Des éléments, ensembles et motifs paysagers remarquables pour leur qualités paysagères propres ou dans leur lien avec les espaces bâtis

Des grandes orientations se dégagent

- **Renforcer l'attractivité de la ville et du territoire** pour les habitants, les visiteurs, les commerçants par la mise en valeur du cadre bâti, urbain et paysager
- **Préserver la richesse du patrimoine et des paysages** à différentes échelles
- **Mettre en valeur la qualité du patrimoine**, vecteur de la promotion du territoire
- **Favoriser le maintien et le développement** de la richesse écologique, paysagère et naturelle
- **Accompagner l'évolution et le renouvellement** des espaces patrimoniaux bâtis, urbains, ruraux et paysagers coutançais, à travers un traitement qualitatif des interventions, dans le respect des caractéristiques architecturales, urbaines, rurales et paysagères du territoire
- **Encadrer les modalités des transformations** du bâti et des espaces patrimoniaux liées à l'évolution contemporaine des modes de vie et à **l'intégration des dispositifs** de performance environnementale